

GIRONDE

Actu projet

Les travaux terrestres se poursuivent

Lancés en octobre 2023, les travaux de la future interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, par le golfe de Gascogne, ont bien progressé.

Côté français, sur la partie terrestre, **les tranchées et la pose des fourreaux dans les Landes et en Gironde sont achevées.**

À Cubnezais, **les bâtiments de la future station de conversion sont édifiés depuis fin 2025.** L'installation des équipements électriques est en cours, avec une phase d'essais prévue à partir de mi-2027. **Les premiers transformateurs seront livrés dès le mois de juillet 2026.**

Aux atterrages (zones de jonction entre la partie terrestre et la partie maritime de l'interconnexion) du Porge, de Seignosse et de Capbreton, des travaux préparatoires sont en cours pour permettre le déroulage des câbles sous-marins dans les micro-tunnels.

Le déroulage des câbles sous-marins représente une étape clé du projet en 2026. Les câbles seront déroulés de la mer vers la terre, dans les micro-tunnels jusqu'aux atterrages. Concrètement, il s'agit de tirer les câbles électriques dans les fourreaux en PEHD qui ont été préalablement installés dans les micro-tunnels lors de la précédente phase de travaux.

Les premiers câbles en mer sont en cours d'installation pour relier la France et l'Espagne

Le projet Golfe de Gascogne entre dans une phase symbolique avec le déroulage des premiers kilomètres de câbles en mer côté français. C'est notamment grâce à ces câbles que l'électricité transitera entre la France et l'Espagne.

Depuis la fin du mois de mai, 3 navires câblers sont à pied d'oeuvre

au large des côtes landaises et sud-girondines pour installer les câbles au fond de la mer. Quatre câbles de puissance ainsi que des câbles à fibre optique y seront enfouis, servant respectivement aux échanges d'électricité et de données numériques entre les stations de conversion française et espagnole.



INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE
FRANCE - ESPAGNE
PAR LE GOLFE DE GASCOGNE





En Gironde, des zones de compensation ont été aménagées pour restaurer des zones humides ou recréer de l'habitat pour les espèces protégées

Des zones de compensation ont été aménagées en Gironde (Le Porge, Carcans et Cubnezais) afin de compenser l'impact des travaux sur les zones humides existantes et les habitats d'espèces. D'autres sites sont également prévus à Arsac, Lacanau et Prignac.

Ces aménagements vont permettre de restaurer des écosystèmes et de favoriser la biodiversité locale tout en maintenant un équilibre naturel dans le cadre des engagements de RTE pour l'environnement. Rencontre avec **Frank QUENAULT**, Directeur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG) et animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Lacs Médocains.

Pouvez-vous nous rappeler le rôle du SAGE des Lacs Médocains dans la gestion des zones humides ?

Le SAGE des Lacs Médocains prévoit des dispositions importantes pour préserver et restaurer les zones humides du bassin versant. Ces zones humides ont en effet des rôles importants pour nous aider dans la gestion de la ressource en eau :

- réguler les eaux et prévenir tant les inondations que les sécheresses,
- filtrer les eaux pour préserver la qualité des eaux des Lacs Médocains et du Bassin versant qui sont des milieux fragiles,
- restaurer des milieux naturels majeurs pour la biodiversité,
- stocker le carbone.

Le SAGE a ainsi cartographié les zones humides stratégiques à restaurer pour globalement mieux gérer l'eau sur le territoire et s'adapter aux changements climatiques.

Comment s'est organisée la collaboration avec RTE dans le cadre de ses engagements environnementaux ?

RTE, dans la préparation de son projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, a largement associé les acteurs locaux dont notre syndicat mixte qui anime le SAGE des Lacs Médocains. Cette démarche en

amont a permis d'éviter les impacts sur les zones humides prioritaires du SAGE. Toutefois, sur notre bassin versant où les zones humides sont omniprésentes, le projet devait compenser une certaine superficie de zones impactées. Notre syndicat a alors suggéré à RTE de restaurer des zones humides prioritaires et stratégiques identifiées par le SAGE.

Quelle est la plus-value des mesures de compensation réalisées par RTE dans le cadre de ce projet ?

Deux sites ont été restaurés sur le bassin versant.

Le premier site à l'exutoire d'un cours d'eau dans le lac d'Hourtin-Carcans permet de filtrer les eaux pour préserver ce lac. Il permet également de mieux réguler les eaux juste en amont du lac pour les périodes d'inondations et de sécheresses. C'est aussi un marais qui va être très favorable pour les habitats naturels et les espèces du site Natura 2000.

La deuxième zone humide se situe au niveau du canal du Porge, sur le marais de l'Illette asséché au XIXème siècle lors du creusement de ce canal. Il est positionné stratégiquement entre les Lacs Médocains et le Bassin d'Arcachon permettant ainsi de mieux réguler les eaux sur cette partie du territoire et préserver la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. C'est enfin un marais qui revit après 150 ans d'assèchement. Les amphibiens ont déjà commencé à recoloniser le site.

Zoom sur les travaux de compensation

Dans le cadre des mesures prévues pour compenser les effets du projet Golfe de Gascogne sur les zones humides situées autour des lacs médocains, deux sites ont été retenus :

- un site de 3,1 hectares dans l'ancien marais d'Illette, sur la commune du Porge ;
- un site de 5 hectares dans le marais de la Queytive, sur la commune de Carcans.

Ces sites se trouvent dans le même bassin d'écoulement des eaux (dit « bassin versant ») que les zones humides impactées par les travaux. Ils présentent des conditions favorables en termes de circulation de l'eau et de fonctionnement naturel pour mettre en place une compensation efficace et durable.

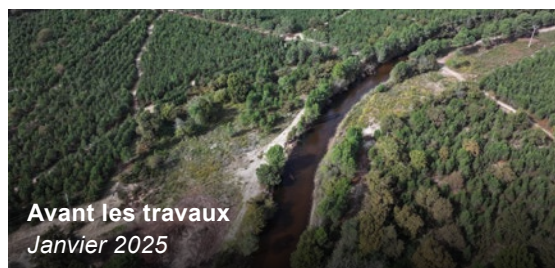
Les travaux réalisés ont permis de rétablir la circulation de l'eau entre le canal principal et les zones humides voisines, qui étaient jusqu'à présent partiellement isolées.

Ils ont été menés en dehors des périodes sensibles pour la faune, afin de limiter au maximum les perturbations. Ces interventions favorisent une remise en eau satisfaisante des marais d'Illette et de la Queytive, et plus particulièrement des deux sites de compensation.

L'année 2026 constituera la première année de suivi après les travaux de restauration. Elle sera consacrée à l'observation du retour des espèces vivant dans les milieux humides (hygrophiles), ainsi qu'à l'évolution des habitats et des animaux présents (amphibiens, oiseaux et papillons de jour). Un suivi du niveau et de la circulation de l'eau sera également réalisé.

Sites de compensation de zones humides au Porge et à Carcans, avant et après les travaux de restauration

Marais d'Ilette **au Porge**



Avant les travaux
Janvier 2025



Pendant les travaux
Février 2025



Après la remise en eau du marais
Septembre et décembre 2025

Marais de la Queytive à **Carcans**



Avant les travaux
Août 2025



Pendant les travaux
Septembre 2025



Après la première remise en eau
Octobre 2025



Pendant ce temps en **Espagne...**

Les travaux en Espagne progressent à un rythme régulier, avec des activités désormais en cours sur 100 % des infrastructures terrestres associées au projet. À Gatika, les travaux de génie civil des deux bâtiments de la station de conversion sont pratiquement terminés, ce qui permettra de commencer prochainement la phase d'installation des équipements électriques.

En parallèle, la construction le long du tracé terrestre avance comme prévu,

avec le creusement des tranchées qui abriteront les liaisons, qui seront entièrement souterraines jusqu'au point d'atterrissage en mer dans la zone de Lemoniz, où les travaux ont également commencé.

Dans la perspective de la prochaine phase du projet, les opérations de pose des câbles, tant sous-marins que terrestres, devraient débuter courant 2026, marquant une étape importante dans la construction de l'interconnexion.

⇒ FARÉMER : trois premiers projets sélectionnés

Le Fonds d'accompagnement à la réalisation des projets en mer (FARÉMER) soutient le financement d'actions contribuant au développement durable des territoires concernés ainsi qu'à la préservation des milieux marins. Pour le projet Golfe de Gascogne, l'enveloppe globale définitive du FARÉMER s'établit à 750 000 euros, répartie entre les départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Le premier comité de gestion s'est tenu le 28 janvier afin d'examiner les demandes de financement et de procéder à l'attribution des aides, en présence de représentants de RTE et des services de l'État. Cinq projets ont été présentés, portant sur la restauration et la valorisation de zones humides, la restauration du patrimoine local maritime et la sécurité en mer. Trois d'entre eux ont été approuvés à l'unanimité :

En Gironde :

- Aménagement et valorisation de zones humides autour des marais d'Ilette et de Langouarde par la commune du Porge (125 000 euros), en complément des compensations prévues dans le cadre du projet (voir page 2).

Dans les Landes :

- Participation aux travaux de restauration du dernier bateau en bois du port de Capbreton « Hippocampe VI » par l'association La Pinasse Capbretonnaise, avec l'objectif de le mettre en valeur par la création d'événements : visite du chantier, parcours pédagogiques et autres manifestations permettant d'assurer la promotion de la mémoire du passé maritime local (40 000 euros).

- Acquisition de Sea Rescue Paddles (planches de sauvetage côtier) pour la sécurité en mer de la commune de Bidart (4 360 euros).

Le Comité de gestion répartit le fonds en s'appuyant sur plusieurs critères : une attention particulière est accordée aux communes concernées par les sites d'atterrage ; les projets doivent être autorisés et conformes à la réglementation ; enfin, le niveau de financement tient compte des aides déjà obtenues.

D'autres projets demeurent à l'étude, dans l'attente d'éléments complémentaires.

Le prochain comité se tiendra à l'été 2026. Deux à trois réunions sont prévues chaque année.

CHIFFRES CLÉS 2025

92,3 Le solde net de la France s'est élevé à 92,3 TWh dans le sens des exportations, un nouveau record

1^{er} La France est restée le 1^{er} exportateur net d'électricité d'Europe en volume

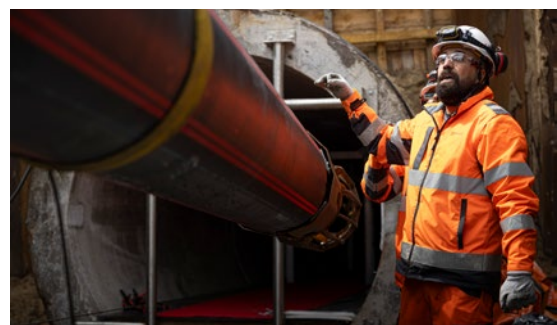
17% La France a exporté l'équivalent de 17 % de sa production

5,4 La valorisation nette totale des exportations d'électricité de la France s'est élevée à 5,4 Md€ (et de l'ordre de 9 Md€ en prenant en compte le prix moyen des pays vers lesquels la France exporte)

99% La France a été exportatrice nette près de 99 % du temps

15% 15 % des exportations françaises ont alimenté la consommation de pays non frontaliers

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, un dossier de demande d'aide devra être adressé à l'interlocuteur RTE FARÉMER (voir ci-dessous). Lorsque la demande est retenue, une convention de financement est établie entre RTE et le bénéficiaire. Les fonds devront être intégralement consommés dans un délai maximal de 2 ans, suivant la mise en service du projet Golfe de Gascogne prévue en 2028.



Le réseau
de transport
d'électricité

VOTRE INTERLOCUTEUR RTE TRAVAUX



Peio BARENOT

Chargé de projets

peio.barenot_externe@rte-france.com

VOTRE INTERLOCUTEUR RTE FAREMER



Stéphanie PAJOT

Responsable d'études concertation
environnement

stephanie.pajot@rte-france.com

Suivez-nous sur X : @RTE_SudOuest